



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Section Corse du Sud

Ajaccio, le 4 octobre 2010

"QUI ETES VOUS M. DEPLETTE ?"

Vendredi 24 Septembre les organisations syndicales SNUI et FO DGFIP ont rencontré, à sa demande, M.DEPLETTE, futur DRFIP, en présence de M. AGUILERA, TPG, de MM GROSJEAN, GAUBERT, CATELLA et de Mme GOUBERT.

Si l'objet de cette réunion était, pour l'Administration, de faire le point sur la création de la DRU, pour la délégation FO l'objectif était d'interroger le futur DRU sur sa légitimité à anticiper sur sa fonction .

Les délégués FO ont d'emblée mis l'accent sur le côté ubuesque de la situation. En effet, M.AGUILERA, TPG, quitte ses fonctions au 1er Octobre. A compter de cette date M. GROSJEAN, actuel Fondé de Pouvoir est nommé Gérant Intérimaire de la Trésorerie Générale. Son intérim prendra fin à la date (encore inconnue) de la création de la DRU.

Mais sans attendre cette date M.DEPLETTE, toujours responsable de la D.S.F, s'installe physiquement à la T.G ... dans le bureau de M. AGUILERA. Sans doute ce bureau est-il plus confortable que celui du Parc Cunéo, mais pour autant il ne nous semble pas que ce soit la seule raison qui ait motivé ce "déménagement".

Si l'on ajoute le regroupement géographique des services RH et Logistique TG et DSF, l'arrivée de M. CATELLA à la T.G. et tout cela avant la création officielle de la DRU, l'incompréhension grandit en même temps que le mécontentement des agents, lesquels voient leurs conditions de travail se dégrader considérablement (espace vital inférieur, promiscuité...).

Ces "migrations" se font dans l'urgence, à moindre coût faute de budget et sont de plus, pour certaines d'entre elles, provisoires ce qui signifie que des re-déménagements sont à prévoir (collègues des services CFR et Autorité de Paiement..).

Ce mauvais scénario se met en place sous la houlette de M.DEPLETTE et il apparait que les directions locales "historiques" ne peuvent plus prendre de décision ni même communiquer avec les O.S. (!) sans sa bénédiction.

La situation est tellement confuse qu' un nouveau jeu est devenu très à la mode dans les services : **le jeu de qui va où, qui fait quoi, qui est qui ?** Malheureusement, à ce jeu là, les perdants sont connus d'avance : ce sont les agents!

FO DGFIP se devait donc de saisir l'occasion de cette rencontre pour exiger des clarifications sur les rôles de l'un et des autres.

"Quelle est votre fonction ? Quel est votre rôle ? Quelle est votre légitimité ?

en un mot :

Qui êtes vous M.DEPLETTE ? "

C'est en ces termes que la délégation FO a interpellé le futur DRFIP.

Celui ci a répondu à cette interpellation en reconnaissant qu'il aurait sans doute dû donner des explications dès le début de la réunion. Il a ensuite précisé :

- qu' il avait été nommé par un décret en date du 3 août 2010 Administrateur Général des Finances Publiques.

- qu'il avait en sa possession une "lettre de Mission" datée du 2 août émanant du Directeur Général, P. PARINI, lettre adressée au Préfet de Région, et qui lui confie le "pilotage fonctionnel et la réorganisation de l'ensemble des services afin de préfigurer la DRFIP". Il sera à ce titre et dès le départ du TPG, l'interlocuteur du Préfet et du Directeur Général.
- que M.GROSJEAN est nommé Gérant Intérimaire de la Trésorerie Générale, jusqu'à la date de création de la DRU, "pour la partie comptable" (sic)...

Si ces explications sont sensées clarifier un tant soit peu la situation, il n'en demeure pas moins que le problème de la responsabilité hiérarchique reste posé, notamment pour la filière Gestion Publique. "Préfigurateur " n'étant pas un grade, il est clair pour FO que le responsable de l'administration pour cette filière ne peut être que le Gérant Intérimaire de la TG et que par ailleurs les CAP et CTPLocaux Gestion Publique ne pourront être présidés que par M.Grosjean tant que la DRU ne sera pas juridiquement créée. Dans le cas contraire FO ne siègera plus dans ces instances .

Ces mises au point ayant été faites, le débat s'est engagé sur l'ordre du jour de la réunion.

Au préalable, la délégation FO a une nouvelle fois réaffirmé son opposition à la fusion.

DRFIP :

Sa création devrait avoir lieu ... avant la fin de l'année (sans doute au 1er Décembre ?) dans un "contexte budgétaire difficile" : en clair les crédits nécessaires à la réalisation des travaux envisagés (à la TG et au DI) ne seront pas alloués en 2010.

Pourquoi dans ces conditions mettre la charrue avant les boeufs ? Pourquoi s'obstiner à créer dans l'urgence cette nouvelle structure sans moyens ? Ce sont encore une fois les agents qui pâtissent de cette politique. Ils ont le sentiment d'être considérés comme des pions par l'administration en même temps que leurs conditions de travail se dégradent.

Ainsi le service RH "regroupé" va s'installer dans des locaux exigus où la confidentialité des entretiens ne pourra même pas être garantie ! Ainsi les agents des services Autorité de paiement et CFR transférés au DI ont été installés "provisoirement" dans des locaux inadaptés et dont on sait qu'ils y resteront longtemps !

Face à cette situation désastreuse dénoncée par FO DGFIP, M. DEPLETTE a reconnu qu'il ne faudra plus déplacer les agents sans que les travaux pour les accueillir aient été réalisés.

SIP D'AJACCIO :

Mme GOUBERT a détaillé les travaux prévus au 2ème étage de la DSF où seront installés les collègues du SIP. Ces travaux, d'un coût de 120.000 EUROS, devraient démarrer le 4 octobre et s'achever le 10 décembre.

Quelques aménagements ont été apportés au plan initial après "concertation avec les agents concernés" tels que la mise en place de demi cloisons pour séparer les bureaux et d'un WC adapté pour les handicapés. Encore faudrait-il permettre l'accès des personnes handicapées au 2ème étage ...

Un plan de prévention des travaux a été établi et sera soumis à l'avis de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité. Par ailleurs, Mme GOUBERT a affirmé que tous les agents affectés au SIP disposeront d'un badge pour accéder au parking de Cunéo.

La délégation FO a exigé que toutes les instances statutaires (CHS, CTPL et CTPCommuns) soient réunies sur tous ces sujets (créations DRFIP et SIP AJACCIO) . Dans sa réponse, l'Administration a déclaré que les plans des locaux seront transmis aux représentants des O.S. au CHS et un CTPCommun (TG + DSF) devrait être convoqué début novembre. Un CHS sera également réuni au début du mois décembre 2010.

Cette réunion a également été mise à profit par FO pour dénoncer les conditions de travail des SIP et Trésoreries SPL déjà créées (Sartène et Porto-Vecchio). Le manque de moyens en personnel génère des tensions très vives au sein de ces structures et contribue de plus à détériorer les relations de travail entre les 2 filières.

La situation est ainsi particulièrement tendue à Porto-Vecchio et il paraît très urgent d'apporter des solutions concrètes dans l'intérêt des collègues et des usagers.

Pour FO il n'est pas question d'opposer les agents entre eux : l'administration en mettant en oeuvre cette réforme est la seule responsable de cette situation.

Le DSF et le Gérant Intérimaire de la TG se rendront très rapidement sur place.

La délégation FO a demandé également qu'une réflexion soit menée dans le cadre de la future organisation des services informatiques en concertation avec les personnels informaticiens et les O.S.

En effet, au moins 2 options peuvent se présenter : soit l'intégration dans le schéma standard national des Directions Inter-régionales des Services Informatiques (DISI, en l'occurrence celle de Marseille pour le DI de Corse), soit une solution de type DOM-TOM. Cette réflexion devrait permettre de mieux appréhender les avantages et inconvénients de ces 2 possibilités, aussi bien dans l'intérêt des personnels, de leurs emplois et des utilisateurs.

En fin de réunion, M.DEPLETTE a livré quelques informations :

- Le service de la Redevance est intégré à la filière fiscale. Le service Liaison Recouvrement devrait l'être également (la question n'est pas encore tranchée). Cette dernière hypothèse nous semble incohérente puisqu'elle éloignerait ce service du Centre informatique et de son service éditique.

- Le système de gestion des personnels Agora (déjà en vigueur à la DSF) devrait devenir commun aux 2 filières dès janvier 2011 (gestion du temps de travail, des congés détente, maladie, autorisations d'absence...)

- Lorsque la DRFIP sera créée, il n'y aura plus qu'un seul Comité Technique Paritaire commun aux 2 filières. La répartition des sièges entre O.S. dans ce futur CTP sera la suivante : **4 FO DGFIP, 3 CGT, 2 SNUI-SUD**

Pour conclure, FO DGFIP a une nouvelle fois évoqué la situation de notre collègue du SIE de Sartène Charly CUCCHI qui demande depuis près de 3 ans pour des raisons familiales sa mutation pour la Trésorerie de Lévie où un poste est vacant. Une solution devrait être trouvée très rapidement.

LA DELEGATION FO DGFIP 2A